Le conseil de coopérative (ou conseil d’enfants)

**Modalité** : réunion de 30’ une fois par mois

**Objectifs** : Régulation de la vie de la classe / Construction du cadre législatif du groupe / Organisation et suivi des projets

**Moyen utilisé :** Permettre à chacun de s’exprimer sur le déroulement des séances : critiquer ce qui ne va pas, reconnaître ce qui fonctionne, faire des propositions.

**Intérêt :** Donner la parole aux enfants et les faire participer à des affaires qui les concernent, suscite leur responsabilisation et leur engagement dans la réalisation de projets ou dans la résolution des problèmes liés à la vie collective.

Multiplier cette expérience contribue à l’affirmation de leur personnalité, à la mise en œuvre d’une plus grande liberté d’action et de réflexion, au respect du cadre nécessaire à la vie commune.

**Le conseil est** :

* Œil du groupe : les comportements de chacun apparaissent aux yeux de tous.
* Cerveau du groupe : l’analyse et les décisions lui appartiennent 🡪 les problèmes apparaissant sous forme de conflits deviennent sources de résolution par la réflexion coopérative.
* Réunion d’épuration : Le « Je te critique au conseil » évite bon nombre de coup de pieds, d’insultes ou de rancœurs car l’enfant sait que le problème va être traité en instance. Le conseil apporte une alternative à la violence, qui passe par la parole et la recherche de solution non violente, sans gagnant ni perdant.
* Cœur du groupe : Il crée de nouveaux dynamismes.

**Place de l’adulte :**

Il participe au conseil comme les autres et dispose d’une voix identique aux autres pendant les votes.

Il soutient et accompagne le processus de changement que cela amène, autonomie et responsabilité étant deux qualités qui s’apprennent.

Il précise la place respective de chacun, notamment la place de l’adulte par rapport à l’enfant.

Il veille à la régularité des réunions.

Il est garant de l’efficacité du conseil : les sujets sont traités avec sérieux, les décisions sont connues de tous, sérieusement appliquées et se traduire par des faits (actions ou décisions).

Il veille à ce que la liberté de chacun soit respectée. Le conseil ne se substitue pas aux consciences.

Il permet à chacun de s’y investir et d’avoir la parole.

En cas de risque ou de non respect d’une loi, il peut utiliser son « droit de véto » et ainsi refuser une

orientation prise par le conseil et en demander une plus adaptée.

**Quelques points sur lesquels porter son attention**

1. Les étapes d’évolution du conseil :
2. Au départ, les enfants peuvent être surpris ou intimidés par la démarche et parler peu, voire pas du tout ou ne pas s’engager.
3. Au bout de quelques séances, mis en confiance, ils vont tester la solidité de la proposition. Cela peut-être vécu comme une période un peu plus chaotique. Il ne faut pas hésiter à rappeler ou faire rappeler par le président du conseil les règles du conseil, voire ajouter au cadre un régulateur du conseil. Ne pas hésiter non plus à renvoyer aux enfants ce que crée le désordre dans cette expérience et ce que cela apporte ou enlève à chacun.
4. Enfin, vient l’étape de la confiance, de la parole libérée, le désir de construire et de s’impliquer, de maintenir un climat de bienveillance et de respect de chacun. Ils prennent conscience de la véritable valeur du conseil.
5. Les dérives du conseil :
6. Dérive démagogique : l’adulte responsable du groupe pourrait user du conseil pour faire valoir ses opinions ou sa volonté personnelle.
7. Dérive judiciaire : seules sont abordées les critiques ou les jugements. Le conseil n’est pas un tribunal ! Concernant une éventuelle sanction, elle n’est jamais punitive mais réparatrice, le « coupable » doit prendre part à son élaboration (être d’accord ou proposer autre chose).
8. Dérive psychosociologique : Quand c’est uniquement la parole des leaders qui émerge ou leurs opinions qui influencent le conseil.

**Déroulement du conseil**

1. On décide qui fait quoi (présidence, secrétaire, maitre du temps, régulateur si nécessaire)
2. Le président ouvre le conseil et rappelle les règles du conseil
3. Les décisions du dernier conseil sont relues. On peut vérifier rapidement l’avancée de ce qui a été noté.
4. Les mots de la boite à idées (ou autre système de récupération des sujets à aborder) sont lus et traités les uns après les autres :

-soit dans un ordre aléatoire

-soit dans un ordre précis, par exemple les félicitations en premiers, les critiques ensuite, puis les propositions de projets. Quoi qu’il en soit il est nécessaire de programmer un temps minuté pour chaque étape et chaque mot.

5. Chaque sujet traité suit le même processus :

a. Présentation :

- Le sujet est soulevé (mot lu par le président)

- Le président vérifie qu’il a été bien compris par tout le monde, sinon, celui qui l’a émis peut préciser (sauf si le mot anonyme)

b. Discussion :

- Chacun peut s’exprimer sur le sujet

- Le président demande ensuite des propositions visant à le résoudre

- Dans le cas où plusieurs propositions émergent, prendre le temps de discuter de chacune en repérant les avantages et les inconvénients.

c. Décision :

- Le président rappelle chaque proposition, i l peut les noter au tb

- Il fait choisir par le groupe une solution (voir méthodes de vote ci-dessous)

d. Application:

- Décider avec le conseil comment cette solution va être appliquée concrètement (élaborer une nouvelle règle, changer un mode d’organisation, écrire une lettre, demander une réparation,…)

- La décision prise est reformulée, notée dans le cahier du conseil.

Remarque : Si un problème ou une proposition soulevé n’a plus lieu d’être, le président ou celui qui l’a évoqué peut dire « Poubelle » et on n’en parle pas.

**Les façons de voter**

Le choix du vote est à définir et à expliciter clairement. Quelques propositions :

* A la majorité
* Au consensus : si personne n’est contre, c’est adopté.

Moyen rapide : Pouce en l’air : je suis d’accord / Pouce sur le côté : Je ne suis pas d’accord mais je m’en contente / Pouce en bas : Je ne suis pas d’accord, je veux qu’on en rediscute (ce qui peut se faire à un conseil suivant pour laisser décanter…)

* Accorder à chacun une voix à chaque proposition qui lui convient

Intérêt de cette méthode : C’est ce qui intéresse le plus, ce qui convient au plus grand nombre qui est choisi, au détriment de tout un tas d’inconvénients qu’induit une personne=une voix…

**Outillage nécessaire :**

Une boite à idée

Des fiches « pictogramme » (cf modèle)

Un cahier de conseil

Un bâton de parole si la distribution de parole le rend nécessaire

Un minuteur

Eventuellement une fiche des maîtres mots pour le président (cf modèle)